

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
<b>38</b>	37 dont 2 pouvoirs

Date de convocation : 12 septembre 2018

Date d'affichage : 12 septembre 2018

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

**Présents avec voix délibérante :**

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

**Absents représentés :**

Éric GOLD, Jean-Claude MOLINIER, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

**Absents :**

Roland GENESTIER

**Secrétaire de séance :** David MOURNET

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2018-120 : AUTOMNALES 2018 - CONVENTION DE PARTENARIAT  
AVEC LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**

**Rapporteur :** Stéphane CHABANON

Le conseil départemental du Puy-de-Dôme organise à l'automne 2018 la 24<sup>e</sup> édition de son festival "Les automnales". Ce festival culturel a pour objectif de promouvoir la diffusion du spectacle vivant à l'échelle départementale.

La communauté de communes Plaine Limagne a répondu à l'appel à projet et a été retenue comme structure porteuse d'une proposition co-construite avec les services culturels (médiathèque, salle d'exposition). Le spectacle choisi, "Distraction(s)", créé et interprété par la compagnie Le Cirque Gones, aura lieu le dimanche 18 novembre 2018 à 17h30, à la salle de l'ancien marché de Randan.

Il convient désormais de conventionner avec le conseil départemental.

Par ailleurs, la communauté de communes vendra des places pour le spectacle au tarif de 10 € (plein tarif) et de 6 € (tarif réduit).

Le tarif réduit sera accordé : aux chômeurs, aux jeunes de moins de 18 ans, aux titulaires d'une carte étudiant, aux titulaires de la carte Aris Inter-CE, aux groupes constitués de plus de dix personnes (uniquement sur réservation) et aux abonnés du festival (personnes ayant réservé 3 spectacles minimum auprès du Conseil départemental).

Les modalités de règlement et d'encaissement seront fixées dans l'arrêté portant acte constitutif et nomination du régisseur et des suppléants de la régie recettes "participation aux manifestations diverses" (actions jeunesse et soutien culturel).

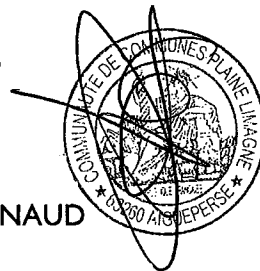
→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- de valider la convention de partenariat pour la co-organisation du festival départemental "Les Automnales 2018" entre la communauté de communes Plaine Limagne et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le président à signer les conventions et à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette affaire.
- dit que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2018.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 21/03/2018  
Le Président,

Le Président,



Claude RAYNAUD

